

COMMUNE DU MAGE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2015

Date de convocation : 13 mars 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal du MAGE, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Bernadette EDOU, Maire.

Présents : A. MARTIN, P. COUDEL, L. MARTINETTI, P. GIRARD, G. LAMELET, D. PROVOST.

Absents excusés : F. NUNS, A-M Aoustin, P. GEORGE, M. LALIERE.

Monsieur NUNS a donné pouvoir à Monsieur MARTIN,
Madame Aoustin a donné pouvoir à Madame EDOU,
Monsieur GEORGE a donné pouvoir à Monsieur PROVOST.

Monsieur Pascal COUDEL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Le Maire ouvre la séance, elle remercie les membres présents et fait part des excuses des absents. Le compte rendu de la précédente réunion ayant été joint à la convocation de chaque conseiller, Madame Le Maire demande son approbation. Aucune observation n'étant formulée, le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité, et, on passe à l'ordre du jour.

Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à ajouter le point suivant à l'ordre du jour:

- Vote des taxes directes locales pour 2015.

Le Conseil Municipal accepte cet ajout à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- *Demande de subvention Centre de formation des apprentis,*
- *Présentation et vote des comptes administratifs et compte de gestion 2014,*
- *Votes des budgets primitifs 2015,*
- *Affectations des résultats d'exploitation de l'exercice 2014,*
- *Votes des taxes directes locales pour 2015,*
- *Informations et questions diverses.*

Madame Le Maire remercie Monsieur BRILHAULT, comptable du trésor, de sa présence ce soir.

N°15-008 : DEMANDE DE SUBVENTION CENTRE DE FORMATIONS DES APPRENTIS :

Madame Le Maire soumet au Conseil Municipal une demande de subvention du Centre de Formation des Apprentis d'Alençon. Un apprenti fréquentant ce centre réside sur la commune.

Après examen de cette demande, le Conseil Municipal décide :

- d'accorder une subvention de 30 € à 3 I F A Centre de Formation d'Apprentis,
- d'inscrire cette dépense à l'article 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé.

N°15-009 : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014 : Budget annexe CCAS :

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Madame GUENARD Mauricette délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Mme EDOU Bernadette, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, approuve la présentation faite du compte administratif. Lequel peut se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement :	Excédent reporté :	267.66 €
	Dépenses :	0.00 €
	Recettes :	0.00 €
Résultat de clôture (excédent) : 267.66 €		
- Section d'investissement :	Néant	
Résultat global (excédent) : 267.66 €		

N°15-010 : Le Conseil d'Administration déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 Madame HÉLIAS du 1^{er} janvier au 30 juin 2014, Monsieur HÉLIAS du 1^{er} juillet au 30 décembre 2014 et Monsieur BRILHAULT, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget Annexe : C.C.A.S. :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	267.00 €
	Recettes :	267.00 €
Section d'investissement :	Néant	

N°15-011 : *Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 du Service C.C.A.S. :*

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,
Considérant que les opérations sont régulières,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 267.66 €,
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
- affectation à l'excédent reporté : 267,66 €.

N°15-012 : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014 : Budget service d'assainissement :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. MARTIN Alain, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Mme EDOU Bernadette, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, approuve la présentation faite du compte administratif. Lequel peut se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement :	Excédent reporté :	24 238.93 €
	Dépenses :	13 715.63 €
	Recettes :	10 596.04 €
Résultat de clôture (excédent) : 21 119.34 €		
- Section d'investissement :	Excédent reporté :	32 130.63 €
	Dépenses :	2 319.28 €
	Recettes :	6 212.28 €

Résultat de clôture (excédent) : 36 023.63 €

Résultat global (excédent) : 57 142.97 €

N°15-013 : Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par Madame HÉLIAS du 1^{er} janvier au 30 juin 2014, Monsieur HÉLIAS du 1^{er} juillet au 30 décembre 2014 et Monsieur BRILHAULT, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget Annexe : Service d'assainissement :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	33 514.00 €
	Recettes :	33 514.00 €
Section d'investissement :	Dépenses :	42 236.00 €
	Recettes :	42 236.00 €

N°15-014 : *Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 du Service d'ASSAINISSEMENT :*

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 21 119.34 €,

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- affectation à l'excédent reporté : 21 119.34 €.

N°15-015 : **COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2015 : Budget principal**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. MARTIN Alain, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Mme EDOU Bernadette, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, approuve la présentation faite du compte administratif. Lequel peut se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement :	Excédent reporté	105 851.94 €
	Dépenses :	111 670.21 €
	Recettes :	168 911.13 €

Résultat de clôture (excédent) : 163 092.86 €

- Section d'investissement :	Déficit reporté	- 39 477.44 €
	Dépenses :	52 913.05 €
	Recettes :	129 228.99 €

Résultat de clôture (excédent) : 36 838.50 €

Résultat global (excédent) : 199 931.36 €

N°15-016 : Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par Madame HÉLIAS du 1^{er} janvier au 30 juin 2014, Monsieur HÉLIAS du 1^{er} juillet au 30 décembre 2014 et Monsieur BRILHAULT, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget Principal :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	317 168.00 €
	Recettes :	317 168.00 €
Section d'investissement :	Dépenses :	82 279.00 €
	Recettes :	82 279.00 €

Investissements prévus :

- achat armoire anti feu,
- réfection corniches de l'église,
- achat d'un défibrillateur,
- plateau entrées de bourg,
- pose d'un tapis en enrobé sur chemin « Les Champs Sorans ».

N°15-017 : Vote des taxes directes locales pour 2015 :

Madame Le Maire soumet au Conseil Municipal la simulation de la fiscalité pour l'année 2015 en cas de maintien des taux d'imposition 2014.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de maintenir les taux d'imposition des quatre taxes comme suit :

- Taxe Habitation :	8.69 %
- Taxe du Foncier Bâti	5.00 %
- Taxe du Foncier Non Bâti	12.59 %
- Taxe C.F.E.	6.68 %

N°15-018 : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 du Budget Principal :

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 163 092.86 €,

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- affectation à l'excédent reporté :	163 092.86 €
--------------------------------------	--------------

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur BRILHAULT informe le Conseil Municipal qu'il devrait y avoir un transfert de la compétence d'assainissement collectif vers les communautés de communes à partir du 1^{er} janvier 2017. Il annonce également la fin du placement des valeurs mobilières en 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures.

Numéro	Intitulé de la délibération	Reçu en Sous Préfecture, le
15-008	Demande de subventions	7 avril 2015
15-009	Approbation Compte Administratif 2014 – CCAS	1^{er} avril 2015
15-010	Approbation Compte de Gestion 2014 – CCAS	1^{er} avril 2015
15-011	Affectation de Résultat 2014 - CCAS	1^{er} avril 2015
15-012	Approbation Compte Administratif 2014 – Service Assainissement	1^{er} avril 2015
15-013	Approbation Compte de Gestion 2014 – Service Assainissement	1^{er} avril 2015
15-014	Affectation de Résultat 2014 – Service Assainissement	1^{er} avril 2015
15-015	Approbation Compte Administratif 2014 - Budget Principal	1^{er} avril 2015
15-016	Approbation Compte de Gestion 2014 - Budget Principal	1^{er} avril 2015
15-017	Votes des taxes directes locales pour 2015	1^{er} avril 2015
15-018	Affectation de Résultat 2014 – Budget Principal	1^{er} avril 2015